DECHARGE

POUR MÉMOIRE :

Deux obligations vis-à-vis de la municipalité de TRELAZE, nous incombe, à savoir :

« Etre au MINIMUM deux nageurs pour pouvoir accéder à la piscine ».

« Ne pas emmener de personne non licencié au club à la piscine »

« IL EST DONC INTERDIT DE NAGER SEUL »

A CE PROPOS:

N'ayant pas de maître-nageur, ni d'entraîneur de natation sur le bord du bassin lors des différents entrainements, vous voudrez bien nous retourner cette décharge pour éviter tous litiges.

Merci de votre compréhension.

1/ Je déclare avoir pris connaissance de cette OBLIGATION (ne pas nager seul)

2/ Je m'engage également à ne rechercher en **AUCUN CAS**, dans le présent et dans l'avenir, la responsabilité du Bureau (Président, Vice-Président, Secrétaire, Secrétaire-Adjoint, Trésorier, Trésorier-Adjoint), en cas d'accident survenant lors des différents entraînements en piscine.

3/ Je m'engage à ne pas emmener à la piscine des personnes non licenciés au sein du club.

Date: NOM: PRENOM:

Signature de l'adhérent, Précédée de la mention « Lu et approuvé » (Pour les mineurs, signature de l'un des parent)